

COMMUNIQUE DE LA CELLULE DE CRISE

Communiqué de la cellule de crise du 25-03-2020

Tenue du marché hebdomadaire :

Le marché du lundi matin n'est plus autorisé sur la commune jusqu'à nouvel ordre

Le marché paysan est autorisé à se tenir jeudi 26 mars 2020 (cf arrêté préfectoral en date du 25-03-2020).

L'activité du CCAS se poursuit avec le portage des repas à domicile pour les aînés. La police Municipale contacte les personnes fragiles répertoriées sur la liste du plan canicule.

M le Maire va prendre contact sans délai avec les trois directeurs d'EHPAD de la commune afin de faire un point sur la situation en cours dans ces établissements et apporter tout le soutien nécessaire de la commune dans cette crise sanitaire.

La police Municipale affiche quotidiennement l'ensemble des informations reçues par la Préfecture et l'ARS dans le cadre de la lutte contre le COVID-19